

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

L'An DEUX MIL VINGT et le lundi quatorze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-HELENE SUR ISERE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente (au vu des mesures sanitaires Covid) en session ordinaire, sous la présidence de Mr Daniel TAVEL, Maire.

Date de la convocation : 08/12/2020 - Date de la publication : 08/12/2020

Nombre de conseillers : 15 – Présents : 14 Votants : 15

Présents : Mr TAVEL Daniel, Mme MERLIN Murielle (arrivée à 20h37), Mr BUCHE Daniel, Mme MAGLI Valérie, Mr BRISON Gérard, Mr SIMILLION Pierre, Mme DEGLISE-FAVRE Françoise, Mme FAVRE Véronique, Mr WALRAWENS Sébastien, Mr DEGLISE-FAVRE Thierry, Mme ROUVER Aurélie, Mr JOUBERT Christophe, Mr REYNAUD Jérôme, Mme WEYN Veranne

Absent : Mme NAVARRO Justine (donne pouvoir de vote à Mr TAVEL Daniel)

Mme MERLIN Muriel (donne pouvoir de vote à Mme MAGLI Valérie jusqu'à son arrivée à 20h37)

Secrétaire de séance : Mme WEYN Veranne

* * *

Monsieur le Maire précise qu'au vu des mesures Covid, les conseils municipaux continuent de se tenir à la salle polyvalente ; la salle du conseil municipal en mairie ne permettant pas de respecter les distanciations pour 17 personnes assises.

D N° 2020—71 : MAITRISE ŒUVRE – TRAVAUX REFECTION ISOLATION BATIMENT DE LA POSTE

Il est rappelé le projet de réfection de la toiture et d'isolation extérieure du bâtiment de la poste. Pour se faire il convient de missionner un bureau d'étude afin d'assurer le dossier de consultation des entreprises, l'analyse des offres, la réunion de démarrage des travaux et les visites de chantier (3). Il est proposé de retenir Alpecobat – 73460 VERRENS ARVEY pour un montant de 4 950 € H.T. Le C. M. accepte la proposition d'honoraires du bureau Alpecobat aux conditions précitées, autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de prix.
(délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

D N° 2020-72 : MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX SECURISATION A LA PERRIERE

Il est rappelé le projet de sécurisation au lieu-dit la Perrière. Pour se faire il convient de missionner un bureau d'étude afin d'assurer l'avant-projet, le projet, l'assistance pour la passation des contrats de travaux, le suivi des travaux. Il est proposé de retenir le bureau d'étude NG Tech Conseils-73200 ALBERTVILLE pour un montant de 11 895.00 € HT. Le C.M. accepte la proposition d'honoraires du bureau NG TECH aux conditions précitées, autorise Mr le Maire à signer l'offre de prix.
(délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

D N° 2020-73 : CONSULTATION TRAVAUX ENROBE DE VOIRIE

Il est rappelé les différents travaux réalisés aux secteurs suivants :
Zone d'activités du Vernay (aménagement de 4 lots), chemin du Lac et route de Plan Violet.
Il est désormais nécessaire de réaliser l'enrobé de ces voiries communales.
Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par lui.
Le C.M. autorise à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre de travaux d'enrobé dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus, précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux.
délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

D N° 2020-74 : ATTRIBUTION NETTOYAGE COMMUNAUX

Il est rappelé la délibération n° 2020-33 en date du 06/07/2020 par laquelle le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à engager la procédure de passation de marché public pour le nettoyage des bâtiments communaux avec effet en janvier 2020.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 12 novembre 2020. Trois entreprises ont répondu.

Après dépouillement des offres, voici l'entreprise attributaire : Sté Marcel – 73200 ALBERTVILLE avec le tarif annuel suivant : **48 078.90 € € TTC** comprenant le nettoyage locaux et sanitaires, entretien approfondi, entretien des vitres.

Quotation de l'offre :

- Prix : 29/40
- Valeur technique : 45/45
- Sécurité : 5/5
- Moyen humain : 8/10

Le C.M. accepte d'attribuer le marché de nettoyage des bâtiments communaux à l'entreprise et montant énoncé ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et toute pièce afférente au dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2020 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

(délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

Arrivée Mme MERLIN Murielle à 20h37

D N° 2020-75 : ATTRIBUTION DELEGATAIRE DE LA THUILE

Il est rappelé la délibération n° 2020-53 en date du 07/09/2020 par laquelle le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à engager le lancement d'une délégation de service public de gardiennage du refuge/restaurant d'alpage avec effet pour la saison estivale 2021.

La commission de délégation des services publics s'est réunie le 20 novembre 2020 puis a reçu les 2 candidates le 3 décembre 2020. Après dépouillement des offres, le délégataire retenu est Mme RODRIGUEZ Clara. Les critères prix et délai de livraison était identiques ; le jugement s'est donc porté sur la valeur technique de l'offre. Chaque membre de la commission DSP présent à l'entrevue avec les candidates a donné son avis et ce qu'il a entendu. Le C.M. décide de retenir Mme RODRIGUEZ Clara en tant que délégataire pour le gardiennage du chalet/restaurant de la Thuile à partir de la saison estivale 2021, précise que la redevance annuelle s'élève à 1000 € fixe à laquelle s'ajoute une part variable fixée à 10 % du chiffre d'affaire annuel HT. Le C.M. fixe à 500.00 € la redevance annuelle correspondant à l'amortissement de la micro centrale relative à la fourniture d'électricité, autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente au dossier.

(délibération : 07 pour ; 06 contre ; 02 abstentions)

D N° 2020-76 : REVISION TARIF 2021-SALLES POLYVALENTES

Après débat sur la révision des tarifs de location des salles communales, Monsieur le Maire propose une augmentation pour l'année 2021 basée sur l'inflation 2020, de + 0.5 %, soit :

	Type réservation		Gde salle	Salle clubs	Les 2
Commune	Résidents (mariages, baptêmes)	Le we	223 €	112 €	335 €
	Résidents	Journée (8h-> 18h) sauf vendredi	112 €	68 €	180 €
		we	281 €	180 €	461 €
	Associations (à partir de la 3 ^{ème} manifestation annuelle, hors A.P.E.)	Journée (8h-> 18h) sauf vendredi	108 €		
		we	281 €	180 €	461 €
	Entreprises	Journée (8h-> 18h) sauf vendredi	112 €	68 €	180 €
we		337 €	223 €	560 €	
Hors commune	Résidents	Journée (8h-> 18h) sauf vendredi	170 €	112 €	282 €

		we	337 €	223 €	560 €
	Associations	Journée (8h-> 18h) sauf vendredi	223 €	146 €	369 €
		we	448 €	291 €	739 €
	Entreprises	Journée (8h-> 18h) sauf vendredi	223 €	146 €	369 €
		we	448 €	291 €	739 €
		Ménage non fait	130 €		
	Cautions	Dégâts éventuels	882 €		

Le C.M. décide d'augmenter de 0.5 % les tarifs des salles polyvalentes pour les réservations à compter du 1^{er} janvier 2021, précise que les réservations de salles effectuées en 2020 et concernant l'année 2021 seront concernées par ces nouveaux tarifs.

(délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

D N° 2020-77 : REVISION TARIF 2021 – EMBLACEMENT STATIONNEMENT TAXI

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs communaux pour l'année 2021, à savoir l'emplacement de stationnement de taxi. Actuellement le tarif est de 125.00 €/an. Il est proposé d'appliquer une hausse de 0.5 % à compter du 1^{er} janvier 2021, soit 126 €/an. Le C.M. décide d'appliquer le tarif énoncé ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2021.

(délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

D N° 2020-78 : REVISION TARIF 2021 – EMBLACEMENT CAMION BOUCHER

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs communaux pour l'année 2021, à savoir l'emplacement occupé actuellement par le camion boucher (Mr BOURGEOIS ROMAIN David) sur le domaine public, au centre village le samedi matin de 7 h 30 à 10 h 30. Actuellement le tarif est de 3.03 €/jour de présence. Il est proposé d'augmenter ce tarif à compter du 1^{er} janvier 2021 à 3.05 €/jour. Le C.M. décide d'appliquer le tarif énoncé ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2021.

(délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

D N° 2020-79 : REVISION TARIF 2021 - CIMETIERE

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs communaux pour l'année 2021, à savoir les concessions du cimetière.

Il est proposé de ne pas appliquer de hausse pour les tarifs du cimetière et de reconduire les tarifs en vigueur, à savoir :

- * Creusement fosse : gratuit depuis le 01/04/2012 (pris en charge par la commune)
- * concession : 10.00 €/m²
- * columbarium : 550.00 € la case, 50.00 € le renouvellement

Le C.M. décide de ne pas augmenter les tarifs du cimetière pour l'année 2021, reconduit les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2021.

(délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

TARIF CANTINE

Point retiré de l'ordre du jour.

Le tarif en vigueur est applicable pour l'année 2020/2021, à ce jour pas d'augmentation prévue par Leztrouy au 01/01/2021 au vu de la situation sanitaire.

D N° 2020-80 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET CHAUFFERIE BOIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au vote de crédits supplémentaires en sections d'investissement afin de pouvoir réaliser les écritures de la Livraison à Soi Même de la chaufferie bois.

Article	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2153-Recettes Inv	Immobilisations corporelles		+ 103 774 €
2153 – Dépenses Inv			+ 69 529 €
2157 -Dépenses Inv			+ 34 245 €

Le C.M. décide de procéder au vote de crédits comme ci-dessus, sur le budget chaufferie bois de l'exercice 2020.

(délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

D N° 2020-81 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 – BUDGET COMMUNE

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

Soit, pour le 1^{er} trimestre 2021 :

* **chapitre 20** – immobilisations incorporelles : 500.00 € (¼ de 2 000 €)

c/202 : 500.00 €

* **Chapitre 204** – Subventions équipement versées : 3 250.00 € (1/4 de 13 000 €)

c/20422 : 3 250 €

* **chapitre 21** – immobilisations incorporelles : 413 801.00 € (¼ de 1 655 203.92 €)

c/2112 : 71 250 €, c/2113 : 10 279 €, c/2116 : 5302 €, c/2117 : 4 148 €, c/2121 : 12 500 €, c/21311 : 1 750 €, c/21312 : 5 000 €, c/21318 : 265 000 €, c/2151 : 22 500 €, c/21538 : 3 000 €, c/21568 : 500 €, c/21578 : 125 €, c/2183 : 3 672 €, c/2184 : 1 275 €, c/2188 : 7 500 €

Le C.M. autorise Monsieur le maire à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2021.

(délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

D N° 2020-82 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET CHAUFFERIE BOIS

Préalablement au vote du budget primitif 2021 de la chaufferie bois, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget chaufferie bois de 2020.

Soit, pour le 1^{er} trimestre 2021 :

* **chapitre 21** – immobilisations incorporelles : 8 869.10 € (¼ de 35 476.40 €)

c/2153 : 8 869.10 €

Le C.M. autorise Monsieur le maire à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2021 de la chaufferie bois.

(délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

D N° 2020-83 : SUPPRESSION EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 14/02/2020,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe en raison d'un départ à la retraite au 1^{er} octobre 2020,

Vu l'avis rendu par le comité technique réuni le 19 novembre 2020 et réceptionné en mairie le 25 novembre :

- Représentants des collectivités : avis favorable à l'unanimité

- Représentants du personnel : 5 abstentions et 2 avis favorables (souhait de création d'emploi envisagée en 2021 à avancer)

Le C.M. accepte la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, modifie le tableau des emplois comme joint en annexe.

(délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

D N° 2020-84 : ACQUISITION DE TERRAIN – LA PERRIERE

Il est rappelé le projet de sécurisation au lieu-dit « la Perrière ».

Pour se faire, il est nécessaire d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section C n° 610 d'une superficie de 276 m² appartenant à Immo le Prince.

Cette parcelle étant située en zone Uc au P.L.U., il est proposé un prix de 2.00 €/m² soit un total de 552.00 €.

Le C.M. accepte l'acquisition ci-dessus aux conditions précitées, charge la SCP Boiron Montoux, notaire à Grésy sur Isère, de la rédaction de l'acte notarié, autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ledit acte.

(délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

TERRAINS COMMUNAUX VACANTS

Point retiré de l'ordre du jour. En réflexion.

- Des terrains communaux de la Perrière ont été restitués à la commune par un agriculteur qui part à la retraite : parcelles cadastrées section C3 n° 491, 496 et 501.
Elles seront échangées avec les terrains loués qui se retrouvent dans l'emprise de l'extension ZI au PLU.
- Les terrains communaux du Vernay qui ont été restitués par un agriculteur qui part à la retraite seront mis en réserve foncière.

D N° 2020-85 – AVENANT CONVENTION PATURAGE ALPAGE DE LA THUILE

Le Maire rappelle à l'assemblée la convention pluriannuelle de pâturage signée en date du 1^{er} juin 2009 de l'alpage de la Thuile avec Mme TARAJAT Mylène.

Suite aux travaux d'entretien de l'alpage et notamment l'augmentation des surfaces exploitables, qui s'élèvent désormais à 84 ha contre 62 ha prévu dans la convention, il est donc proposé d'augmenter le loyer annuel des surfaces pâturables à un montant plancher de 4 000 € (indexable chaque année conformément à la convention) contre 3 296.67 € cette année.

Auquel il convient d'ajouter la somme fixe de 300.00 € (non indexée contrairement au loyer) pour l'électricité après avoir pris en compte l'entretien quotidien de la turbine effectuée par les alpagistes.

Le C.M. accepte la proposition de révision de loyer ci-dessus, accepte l'avenant ci-joint prenant effet à partir de la saison 2021, autorise Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

(délibération : 15 pour ; 00 contre ; 00 abstention)

AFFAIRES DIVERSES

Daniel TAVEL :

* présentation coût travaux ZA Vernay : 69 674 € T.T.C. (géomètre, maître d'œuvre, pelle, matériaux,...)

* information commission finances

* divers référents Arlysère :

=> déchets : élu : Murielle MERLIN ; technique : Jean-Paul BOTTAZ

=> sentiers : Jérôme REYNAUD

=> Grand Arc : Daniel TAVEL

* devis route Châtelard : 14 980 € HT (réseau tél)

* devis épareuse

Daniel BUCHE :

* bornage terrains extension ZI au PLU pour 1 765 € HT

* relevé de terrain sous le château pour regarder l'écoulement des eaux dans les terres agricoles : 950 € HT

* arbres à couper en bord de route le long des canaux de l'Aitelène ; 2021 : voir aussi en bord de route des routes communales

Valérie MAGLI :

- * école : distribution friandises jeudi
- * Bilan repas à emporter (personnes âgées) au Ste Hélène di 13/12

Gérard BRISON :

- * Photovoltaïque école : date,...

Véronique FAVRE :

- * Bilan autorisations sol

Prochain conseil municipal : 01/2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Vu pour être affiché le 18/12/2020, conformément à l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Daniel TAVEL

